

Pourquoi faut-il préserver ces boisements ?

A l'interface entre l'eau et la terre, les boisements de bords de cours d'eau, aussi nommés boisements « rivulaires », forment des corridors écologiques par lesquels toutes sortes d'espèces transitent et remplissent de nombreuses fonctions. Leur fonctionnement est intimement lié à la rivière et ils s'intègrent dans un écosystème propre à de nombreuses espèces végétales ou animales. Ces milieux portent aujourd'hui différents enjeux, à la fois économiques et écologiques, et méritent notre attention.

Ils jouent un rôle de protection contre les inondations et les phénomènes d'érosion

Ils agissent comme « frein dynamique » face à une crue, en limitant la vitesse d'écoulement des eaux, sa force et ses impacts. Ce rôle qu'ils jouent leur a donné le nom de « boisements écrêteurs de crue ».

En outre, grâce à leur système racinaire, ils maintiennent les sols et limitent les pertes causées par le ruissellement et l'érosion des berges.



Ce sont des milieux naturels abritant une biodiversité riche et parfois spécifique

A cheval entre deux milieux physiques distincts, l'eau et la terre, ces boisements abritent de nombreuses espèces telles que les emblématiques cistude et loutre d'Europe. Cette biodiversité riche est menacée par la fragmentation des milieux que causent les activités humaines. Les enjeux tiennent à la fois dans leur protection et leur restauration.



Par leur exploitation / valorisation, ils font partie intégrante de l'économie du territoire

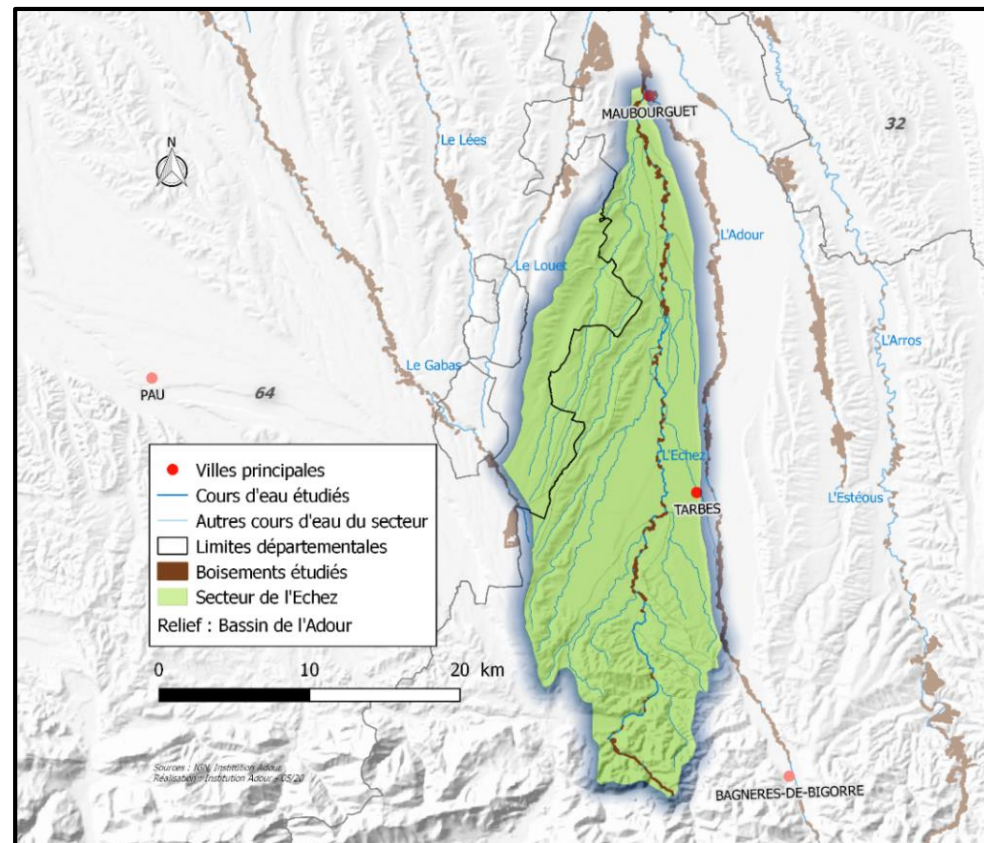
Le développement du bois énergie dans le cadre de la transition énergétique engendre un besoin en ressource auquel les boisements rivulaires répondent de plus en plus. Ici, l'enjeu concerne principalement la conciliation des activités sylvicoles et des méthodes de gestion des milieux rivulaires.



Le sous-bassin :

Long de 64 kilomètres, l'Echez prend sa source à Germs-sur-l'Oussouet, au pied du pic de la Clique, et se jette dans l'Adour à Maubourguet. La Géline, le Souy ou encore le Lys comptent parmi ses affluents principaux.

Le sous-bassin est composé d'une mosaïque de milieux dont l'état de conservation est variable. Sur sa partie amont, des boisements de coteaux non-alluviaux s'y développent essentiellement. De Tarbes à Vic-en-Bigorre, les boisements sont plus dégradés sur l'axe principal, en lien avec l'urbanisation du secteur. Mais le maintien d'un réseau de haies, d'une ripisylve continue et la qualité de certains affluents témoignent d'un milieu en relativement bon état. Puis, jusqu'à la confluence avec l'Adour, le milieu est plus favorable au développement de boisements alluviaux à haute valeur écologique, à protéger.



Les boisements rivulaires du sous-bassin de l'Echez

Analyse du risque inondation :

Plusieurs zones du sous-bassin sont soumises à ce risque, notamment dans les zones de convergences de cours d'eau. C'est le cas au sud-ouest de Tarbes, où la confluence avec la Gespe entraîne l'exposition des zones urbanisées à proximité. Entre Oursbelille et Maubourguet, le Souy, la Géline et le Lys viennent successivement alimenter l'Echez, élargissant progressivement le lit majeur du cours d'eau. Ce sont ensuite les particularités topographiques (encaissement, pentes) qui permettent de définir les zones les plus soumises aux débordements. Ainsi, l'entretien par coupes sélectives, la restauration et la protection des boisements rivulaires doit tenir compte de ces particularités physiques propres à l'Echez afin de limiter les vitesses d'écoulement en amont des secteurs les plus sensibles aux débordements.

Analyse des enjeux d'érosion :

Par la mise en place d'un espace de mobilité, les enjeux d'érosion peuvent être considérés sur tout ou partie d'un cours d'eau. Cette démarche met l'accent sur la protection des enjeux d'intérêt général tout en permettant au cours d'eau de divaguer au sein d'un espace sans enjeu majeur, défini en concertation entre les acteurs locaux.



Dans le cas de l'Echez, l'espace de mobilité démarre à partir de Vic-en-Bigorre jusqu'à la confluence avec l'Adour. En amont de cet espace l'Echez est peu mobile, le risque est donc limité. Au sein de l'espace de mobilité, l'entretien des boisements rivulaires existants et la plantation de nouveaux boisements pourront être envisagés afin d'y contenir les phénomènes d'érosion et ainsi anticiper la protection des enjeux majeurs en périphérie.

Activité de la filière bois :

Les activités sylvicoles le long de l'Echez, se limitent à quelques plantations (peupleraies à Oursbelille et Vic-en-Bigorre) et des boisements de robinier (*Robinia pseudoacacia*).

L'activité bois énergie est bien présente sur ce territoire, avec des projets menés à terme ou en cours de développement (réseaux de chaleur, centrale de cogénération, plateforme de transformation) sur plusieurs communes : Vic-en-Bigorre, Maubourguet, Bordères-sur-l'Echez notamment.

L'exploitation de boisements rivulaires pour l'approvisionnement de ces réseaux de chaleur est envisageable sur ce sous-bassin, mais elle se doit d'être très encadrée et contrôlée afin de ne pas porter atteinte aux milieux d'exception et respecter les usages et enjeux associés. L'implication des gestionnaires de rivières dans le développement de cette filière semble donc indispensable.

Analyse des enjeux écologiques :



De Tarbes à Maubourguet, la présence de plusieurs espèces inféodées aux milieux alluviaux ou d'intérêt patrimonial, comme la Loutre, la Cistude d'Europe, des hérons, des chiroptères ou l'avifaune, a été observée. Le perce-neige *Galanthus nivalis* fait quant à lui partie des fleurs patrimoniales des Pyrénées observables sur ce secteur. Ces observations témoignent d'un bon état de conservation des boisements rivulaires.

Ainsi, les milieux bordant l'Echez attestent d'un fort intérêt écologique, faisant de ce sous-bassin l'un des plus importants du territoire du SAGE en termes d'enjeux de conservation (tant pour l'Echez que pour ses affluents).

Autre témoin de cette valeur écologique exceptionnelle : la moule perlière, qui est présente sur l'Echez, est une espèce protégée ne pouvant vivre que dans des eaux de bonne qualité chimique (avec, notamment, un faible taux de nitrates). Bien que sa présence ne soit pas directement dépendante des boisements rivulaires, ces derniers participent largement au maintien de leurs populations grâce à leur capacité à retenir les polluants.



**Vous cherchez des informations complémentaires ou plus précises ?
Des outils sont à votre disposition !**

Les atlas cartographiques de la démarche, déclinés par type d'enjeu :

- Localisation et typologie des boisements rivulaires → 1 atlas
- Inondation → 2 atlas
- Erosion → 1 atlas
- Biodiversité → 2 atlas



Disponibles au téléchargement sur :
www.institution-adour.fr

Des professionnels et experts sont également là pour vous conseiller !

Gestion forestière : CRPF (forêts privées) et ONF (forêts publiques)

Connaissance, conseil et sensibilisation : CBNPMP, CEN, CPIE, Arbres et Paysages 65

Gestion de la rivière et de ses enjeux : SMAA (syndicat mixte de l'Adour amont)

Travaux : Services de l'Etat - DDT 65

